

Patrick BONNET
Conseiller municipal
Commune de Faulquemont
Conseiller communautaire
District Urbain de Faulquemont

Faulquemont, le 21 octobre 2019

Monsieur Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est

Monsieur le Président,

Vous avez été sollicité par la commune de Faulquemont au titre du dispositif de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural.

Si parmi les soutiens apportés par des administrations, dont la vôtre, pour la construction d'un bâtiment périscolaire, la réhabilitation du centre ancien de Faulquemont, (rue de Nancy, parking Chatrian et rue de Metz), il en est autrement avec ce nouveau projet porté par la commune de Faulquemont.

En effet, en tant que commune associée, on pourrait penser que le projet de réhabilitation de la mairie annexe de CHEMERY, avec un réaménagement des espaces existants, la réfection des sanitaires et la mise en accessibilité du bâtiment estimé à 169 800 € HT, est d'une utilité primordiale.

On pourrait également le penser si les chémerois et les chémeroises élaient encore leur maire délégué. Depuis les dernières élections municipales, les électeurs de ce village votent pour une liste municipale issue de Faulquemont. C'est ainsi que lors des dernières élections municipales, trois listes ont été candidates chacune avec en son sein un habitant de Chémery.

On pourrait le penser encore, si un secrétariat de mairie existait à Chémery, alors que c'est le Directeur Général et des Services de la commune de Faulquemont, dont le bureau se trouve à la mairie de Faulquemont, qui gère les deux communes. Les affaires administratives, financières, comptables de la commune de Chémery sont gérées à et par Faulquemont.

Aujourd'hui, et plus que jamais, la fonction de maire délégué s'identifie davantage à celle d'un adjoint au maire ; c'est d'ailleurs souvent sous ce titre que cette personne est désignée. Ce qui aurait tendance à rendre la commune associée de Chémery semblable à un quartier, certes un peu éloigné, de la ville de Faulquemont.

Si toutefois, on peut estimer que, de par son éloignement (7kms), il serait encore utile de conserver à Chémery une annexe à la mairie de Faulquemont, le budget à consacrer à celle-ci nous semble néanmoins excessif dans le contexte de restrictions budgétaires actuelles.

Dans de nombreuses communes, les mairies annexes se limitent à un local pour recevoir des permanences, bien que celles-ci puissent se tenir à la mairie de Faulquemont, puisque l'adjoint au maire (maire délégué de Chémery) a des délégations qui ne concernent pas seulement les habitants de la commune de Chémery mais l'ensemble des administrés Faulquinois-Chémerois (*Commissions "Affaires Financières", « Scolaires et Culturelles », « Travaux - Police – Sécurité », « Cadre de Vie et Développement Durable », « Communication et Vie Publique », « Urbanisme - Patrimoine – Réglementation »*).

Pour justifier cette dépense de rénovation de la mairie chémeroise, l'adjoint au maire et maire délégué de Chémery liste l'utilisation des lieux par :

- ✓ Permanence hebdomadaire du Maire-Délégué : Le site internet du District Urbain de Faulquemont donne les horaires de cette permanence : 2 heures, le lundi de 18h à 20h ;
- ✓ Activités hebdomadaires d'associations (vannerie, patchwork, gymnastique) : La salle existe à Chémery *;
- ✓ Lieu de réunion pour les associations de Chémery : Deux associations résident sur la commune associée de Chémery, l'une de pêche, l'autre dont l'activité est le Cadre de vie. La salle existe à Chémery *;
- ✓ Location aux familles : La salle existe à Chémery *;
- ✓ Réunions de la commission consultative : La salle existe à Chémery *;
- ✓ Bureau de vote : la salle existe à Chémery.

*Toutefois, si cette salle existante était trop petite ou inadaptée à l'activité, d'autres salles sont mises à la disposition des associations sur la commune de Faulquemont. La mutualisation des moyens justifierait l'utilisation du centre Créanto à Créhange commune limitrophe de Faulquemont, les deux communes faisant partie du District Urbain de Faulquemont. Quant au transport, le véhicule communal pourrait être mis à la disposition de la même manière qu'il est mis à la disposition des enfants de Chémery pour se rendre à l'école de Faulquemont.

Vous pouvez donc constater que rien n'empêche ces activités ou ces rencontres, jusqu'à ce jour elles avaient lieu.

Dans le contexte d'économies imposées par l'Etat à chacun, aux communes, aux départements, aux régions, avec la diminution des aides nationales, il ne nous apparaît pas opportun de dépenser de l'argent public pour un projet dont l'intérêt ne semble pas être l'intérêt public mais de servir l'égo de l' élu chémerois à des fins électorales.

Pour des raisons d'économies, il y a quelques mois, la commune de Faulquemont a supprimé, au grand dam des parents, des familles, le bus scolaire dont le budget annuel était d'environ 60 000€. Les raisons évoquées étaient la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. Ces mêmes parents, ces mêmes familles, les faulquinois, les faulquinoises ne comprendraient pas que soit dilapidé ainsi l'argent du contribuable. Ce que peuvent comprendre les chémerois et les chémeroises, avec qui nous avons pu nous entretenir et qui pour la majorité ne sont pas favorables à cette dépense non prioritaire.

Ainsi, le montant de cette réhabilitation ne nous paraît pas justifié au regard de ce qui est décrit ci-dessus (203 760€ TTC/169 800€ HT), Chémery est une commune de quelques 130 habitants. Sans supprimer ce projet, il nous apparaît opportun de sursoir à sa réalisation à des temps meilleurs.

Si toutefois quelques travaux de rénovation s'avéraient nécessaires, ils peuvent être réalisés à minima en régie.

Dans un souci de transparence, nous ne manquerons pas de faire savoir aux faulquinoises et faulquinois, aux chémeroises et chémerois, la suite que vous donnerez à notre demande.

Comme vous pouvez le constater dans la délibération jointe, nous n'avons pas pris part au vote. La raison s'explique par la perte de confiance envers le maire de Chémery en tant qu'adjoint aux finances de la ville. En effet, celui-ci ne nous semble plus qualifié pour gérer les finances communales, pour avoir, en tant que vice-président du Sydème (*syndicat chargé du traitement des déchets en Moselle-Est*) voté des recettes fictives de plusieurs budgets de cet organisme. Vous n'êtes pas sans savoir que le dossier Sydème a été transmis à la SRPJ de Strasbourg par le procureur de Sarreguemines, après que la Chambre Régionale des Comptes ait qualifié ces budgets d'insincères.

Il n'y a donc rien de personnel dans cette démarche, seul l'intérêt public pour le plus grand nombre me préoccupe.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Patrick BONNET

Copie à :

Monsieur Jean-Luc BOHL
1er Vice-Président
Délégation à la thématique Attractivité et Rayonnement

Monsieur Marc SEBEYRAN
Vice-Président
Délégation à la thématique Finances, Contrôle de gestion et Commande Publique

Monsieur Franck LEROY
Vice-Président
Délégation à la thématique de la Cohésion territoriale, Contractualisation

Monsieur Xavier ALBERTINI
Vice-Président
Délégation à la thématique Stratégie et Prospective

Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE
Président de la commission Finances

Monsieur Jean-François GUILLAUME
Vice-président commission Finances

Monsieur Justin VOGEL
Vice-président commission Finances

Madame Isabelle HÉLIOT-COURONNE
Présidente de la commission Développement économique

Monsieur Philippe BORDE
Vice-président de la commission Développement économique

Madame Brigitte TORTOLING
Vice-présidente de la commission Développement économique

Madame Martine LIZOLA
Présidente de la commission Aménagement des territoires

Monsieur Edouard Jacque
Vice-président de la commission Aménagement des territoires

Monsieur Philippe SPECHT
Vice-président de la commission Aménagement des territoires

Monsieur Christian GUIRLINGER
Président de la commission Environnement

Madame Annie DUCHENE
Vice-président de la commission Environnement

Monsieur Bernard GERBER
Vice-président de la commission Environnement

Madame Virginie JORON, présidente du Groupe politique : Rassemblement National Alsace-
Champagne Ardenne-Lorraine

Madame Anne-Pernelle RICHARDOT, présidente du Groupe politique : Socialiste, Républicain et
Citoyen

Monsieur Florian PHILIPPOT, président du Groupe politique : Les Patriotes

Monsieur Thierry GOURLOT, président du Groupe politique : CNIP, divers droite et apparentés

Monsieur Christophe CHOSEROT, président du Groupe politique : Les Progressistes pour une Région
plus proche, plus forte

Monsieur Justin VOGEL, président du Groupe politique : Alsace et Territoires

Madame Marina DO SANTOS, Sans étiquette
Madame Emilie GOUTHIER, Sans étiquette
Madame Jennifer STEPHANY, Sans étiquette
Monsieur Jordan GROSSE-CRICIANI, Sans étiquette
Monsieur Pascal JENFT, Sans étiquette
Monsieur Charles SITZENSTUHL, Sans étiquette

Délibération du 30 septembre 2019

N° 05 – FINANCES : Demande subvention Région Grand Est - Réhabilitation mairie annexe CHEMERY

Rapporteur : M. MICHEL

Le projet de réhabilitation de la mairie annexe de CHEMERY, avec un réaménagement des espaces existants, la réfection des sanitaires et la mise en accessibilité du bâtiment est estimé à 169 800 € HT.

Par délibération en date du 09 avril 2018 le conseil municipal avait sollicité le Département de la Moselle pour obtenir un subventionnement au titre du dispositif d'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER). La Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué la somme de 30 000 € à ce projet.

Par délibération en date du 17 décembre 2018 le conseil municipal avait sollicité l'État au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires ruraux (DETR). Aucune notification n'est parvenue à ce jour.

Il convient cependant d'obtenir des financements complémentaires afin de boucler le montage financier de ce projet qui est notamment éligible à un subventionnement de la Région Grand Est au titre du dispositif de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Travaux réhabilitation mairie annexe	164 100	Subvention Département (AMITER)	30 000
		DAC DUF CC	10 000
		Subvention DETR (sollicité)	42 500
Missions CT et SPS	5 700	Région Grand Est	53 300
		Fonds propres commune	34 000
TOTAL	169 800	TOTAL	169 800

Je vous propose en conséquence :

- 1) d'**ADOPTER** ce projet ;
- 2) de **VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus ;
- 3) de **DEPOSER** une demande de subvention à la Région Grand Est au titre du dispositif de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural ou tout autre type de subventionnement possible.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE avait indiqué, lors de la présentation du projet, sa réserve de faire une mairie annexe sur le territoire de CHEMERY. Il avait exprimé l'idée de revoir le projet sous une forme plus socioculturelle et voit que cela n'a pas été fait.

M. MICHEL explique que la raison est essentiellement administrative : le dossier présenté à la Région est similaire à celui présenté au Département (AMITER), et à l'Etat (DETR), mais il est d'accord avec M. BOURNINE sur le principe.

M. le Maire précise que c'est une question d'habillage de la demande : la subvention est plus conséquente pour une réhabilitation de mairie que pour un équipement socioculturel.

M. MICHEL rappelle qu'on est au stade de la demande de subvention.

MM. BONNET*, FRESNOY et Mme BEAUCOUR ne prennent pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 2 abstentions (M. BOURNINE et Mme ZANNIER) les propositions du rapporteur.*

Délibération du 17 décembre 2018

POINT 7 – FINANCES : Réhabilitation mairie annexe de CHEMERY – demande de subvention au titre de l'AMITER

Rapporteur : M. MICHEL

Le Département de la Moselle a mis en place le dispositif d'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER), lui permettant d'apporter une aide financière aux collectivités en matière d'investissements pour la période 2015-2020.

Durant cette période chaque commune a le droit de déposer un maximum de trois dossiers.

Je vous rappelle que le Département de la Moselle apporte déjà son soutien à deux projets :

- 50 000 € pour la construction du bâtiment périscolaire
- 100 000 € pour la réhabilitation du centre ancien : rue de Nancy, parking Chatrian et rue de Metz

La commune ambitionne également de réhabiliter la mairie annexe de CHEMERY avec un réaménagement des espaces existants et la réfection des sanitaires.

Ce projet qui vous est présenté en annexe est estimé à 169 800 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépense (€ HT)		Recettes	
Travaux réhabilitation mairie annexe	164 100	Subvention Département (AMITER)	75 750
Missions CT et SPS	5 700	DAC DUF CC	18 300
		Fonds propres commune	75 750
TOTAL	169 800	TOTAL	169 800

Je vous propose en conséquence de suivre l'avis de votre commission Travaux – Police – Sécurité qui s'est réunie le 29 mars dernier et :

- 1) d'**ADOPTER** ce projet ;

- 2) de **DECIDER** de sa réalisation ;
- 3) de **VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus ;
- 4) de **DEPOSER** une demande de subvention au titre du dispositif AMITER 2015-2020 pour ce projet de réhabilitation de la mairie annexe de CHEMERY ;
- 5) de **SOLLICITER** le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 75 750 € ;

-O-

DISCUSSION

M. MICHEL précise qu'on en est au stade des demandes de subvention

M. BOURNINE trouve qu'il est bien de refaire ce bâtiment. Il note que 30 000 € sont inscrits au Budget Primitif 2018.

M. BLANCHARD explique que la somme est inscrite au Budget pour marquer le coût de départ d'une opération mais la commune attend le résultat des demandes de subvention avant de lancer ce projet.

M. BOURNINE demande l'utilité première de la mairie annexe.

M. MICHEL liste les utilisations : permanence hebdomadaire du Maire-Délégué, activités hebdomadaires d'associations : vannerie, patchwork, gymnastique, lieu de réunion pour les associations de CHEMERY, louée aux familles, réunions de la commission consultative, bureau de vote.

M. BOURNINE estime que la plupart des activités citées sont socio-éducatives. Il trouve donc que le bureau du maire figurant sur le plan semble disproportionné par rapport à l'espace dédié à l'associatif.

M. le Maire répond que le bâtiment comprend des murs porteurs et que le projet tient compte de ces contraintes. Il laisse également la possibilité d'une extension sur le prolongement à l'arrière.

M. BOURNINE estime qu'il n'y aura pas d'extension et pense qu'il faut essayer de privilégier au maximum la vie associative pour que cette salle puisse servir aux associations de CHEMERY comme de FAULQUEMONT.

M. le Maire refait l'historique du projet qui est conçu pour pouvoir se faire par tranches

M. BLANCHARD s'imaginait, au début de l'intervention de M. BOURNINE, pouvoir bénéficier d'un subventionnement de la CAF.

M. BOURNINE confirme que, si la commune y organise des activités de loisirs sans hébergement, elle devrait pouvoir bénéficier d'un subventionnement de la CAF pour l'achat de mobilier et la peinture de la salle.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ANNEXE DE CHEMERY

Lot	DESIGNATION	Coût H.T.
Lot 1	Terrassement/VRD	10 600 €
Lot 2	Gros œuvre	8 500 €
Lot 3	Reprise charpente bois	4 900 €
Lot 4	Couverture bac acier isolé	15 800 €
Lot 5	Menuiseries extérieures	32 600 €
Lot 6	Menuiserie intérieure bois	5 100 €
Lot 7	Plâtrerie/Isolation	7 800 €
Lot 8	Electricité	9 400 €
Lot 9	Chauffage	5 800 €
Lot 10	Sanitaire	5 400 €
Lot 11	Ventilation	3 600 €
Lot 12	Carrelage/Faïence	9 300 €
Lot 13	Revêtement de sols souples	5 400 €
Lot 14	Faux plafond	7 800 €
Lot 15	Peintures/Nettoyage	8 300 €
Lot 16	Peinture façades	4 200 €
Lot 17	Aménagement extérieur	2 900 €
Lot 18	Equipement & mobilier	13 100 €
Lot 19	Equipement kitchenette	3 600 €
COÛT TOTAL DES TRAVAUX H.T.		164 100 €

DESCRIPTIF	COÛT HT
Contrôle technique	2 500,00 €
SPS	3 200,00 €
TOTAL HT	5 700,00 €

RECAPITULATIF GENERAL	
TRAVAUX	164 100,00 €
Contrôle technique et SPS	5 700,00 €
TOTAL HT	169 800,00 €
TVA 20%	33 960,00 €
TOTAL TTC	203 760,00 €

Faulquemont le, 17 janvier 2018.

Le DST, Fabrice HÖGG.

SERVICES TECHNIQUES

Ville de Faulquemont

BP 63

Tél : 03 87 94 12 91

Fax : 03 87 94 13 38



